Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20261001-DCM_2026_226-DE

POLICE MUNICIPALE
Référence : DM/PM/AA/JYJ/2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN

DECISION DU MAIRE N°2026-226

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARMOIRE FORTE AMÉNAGÉE ET SOLUTION BE WEAPON
STid
MONTANT 17.789,00 € HT et 21.346,00 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2026-20 du Conseil Municipal du 09 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le budget de la commune,

Vu le devis de l'entreprise STid,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement des coffres fort servant au stockage des munitions de services et armes de service des agents de la police municipale,

DECIDE

Article 1 : De signer le devis de la Société STid d'un montant de 17.789,00 € HT (dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf euros) soit 21.346,00 € TTC (vingt et un mille trois cent quarante-six euros) pour l'installation d'une solution armoire forte aménagée couplée à la solution BeWeapon (logiciel de gestion des armes et de l'environnement du poste de police).

Article 2 : en application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 01/10/2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

JEGOUREL Jean-Yves

MAIRIE DE CARNAC
56 (Morbihan)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr